

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 30 mai 2012
Compte-rendu
Projet

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	François GUÉNA, Dalil HAMANI, Hélène JANNIÈRE, , Vincent POIRIER, Édouard ROPARS.
Collège des administratifs	Patrick BOTTIER.
Collège des étudiants	Ido DWECK, Benoit FRITEL, Khader BERREKLA, Thibault LAUGEL, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Yann FIOLEK.
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL, Christian MUSCHALEK, André GUILLERME.
Excusés	Sarah PEREZ WATERSON (pouvoir donné à Léo PISKOR IGNATOWICZ), Marie-Elisabeth GIRARD (pouvoir donné à Patrick BOTTIER), James NJOO (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Thierry PAQUOT (pouvoir donné à Guy AMSELLEM), Gwénaél QUERRIEN (pouvoir donné à Guy AMSELLEM), Bernard LANDAU, Pierre PAULOT.
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mars 2012 ;
- 2 - Approbation des dossiers d'habilitation (Licence, Master, HMONP) et d'agrément (DPEA) ;
- 3 - Renouvellement des commissions de l'école.
- 4 - Questions diverses :
 - Approbation de la demande de subvention de l'association « La Villette étudiante ».

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-tavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 14h05.

Un point est ajouté aux questions diverses, il concerne la motion relative à l'inscription des étudiants étrangers.

La séance débute par une présentation de chacun des membres élus et des personnalités extérieures.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mars 2012

Il est précisé que Bendicht WEBER, Président en exercice du CA, signera le compte-rendu du CA du 14 mars 2012.

Décision :

Le compte-rendu du CA du 14 mars 2012 est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.
--

2 - Approbation des dossiers d'habilitation (Licence, Master, HMONP) et d'agrément (DPEA)

Dossier d'habilitation du cycle Licence

Vincent POIRIER présente le document relatif à la Licence. Le dossier d'habilitation du cycle Licence ne comporte pas d'évolution substantielle par rapport à la formation actuelle, si ce n'est la mise en place du soutien aux étudiants en difficulté en 1^{ère} année de Licence, selon 2 modalités : d'une part, un soutien continu dans certaines matières, d'autre part un soutien dans le cadre d'un intensif pluridisciplinaire.

Pour les autres sujets, il est proposé d'engager une réflexion en vue de faire évoluer, d'ici la rentrée 2013/2014, l'offre du cycle Licence, dans 6 domaines :

- clarifier l'organisation des UE ;
- élargir l'offre existante d'intensif transdisciplinaire ;
- créer un cours transversal sur le territoire et le paysage ;
- renforcer les liens Projet/construction, en particulier au semestre 6 ;
- refonder la 3^e année, afin de lui donner plus cohérence et de lisibilité en tant de fin de cycle ;
- enfin, renforcer la dimension prospective du rapport de fin de Licence.

Pour faire aboutir ces réflexions, un groupe de travail sera constitué en conservant une large représentation des champs disciplinaires.

Édouard ROPARS souligne que la réforme du Master a fait l'objet d'un travail pendant deux ans à la différence de la Licence. Cette proposition d'orientation est une feuille de route en lien avec le cycle Master.

Guy AMSELLEM rappelle que le précédent CA n'avait pas été en mesure d'approuver le dossier d'habilitation du cycle Licence, car sur deux points importants – l'organisation des unités d'enseignement et la création de nouveaux enseignements – le travail de discussion, de rapprochement des points de vue et d'identification de quelques points à arbitrer n'avait pu être mené, faute de temps.

Par ailleurs, la question du soutien aux étudiants en difficulté, abordée dans le cadre de l'évaluation des formations par l'AERES, avait fait l'objet d'un consensus au sein de la collégialité. La volonté, exprimée par l'école, de protéger, dans son recrutement en 1^{ère} année de Licence, certaines filières de recrutement spécifiques (filières littéraires, bacs professionnels, bacs étrangers...) lui donne le devoir d'accompagner ces étudiants pour leur donner les meilleures chances de réussite.

Bendicht WEBER apporte un complément sur l'une des problématiques clés de ce dossier, à savoir la différence du cycle Licence avec le cycle Master qui responsabilise les étudiants et clarifie un adossement aux structures de recherche dans l'école et aux activités de recherche à l'extérieur portées dans l'établissement par certains enseignants. L'accompagnement des étudiants surtout en début de cursus est un préalable essentiel à la vie étudiante et la fin de leur cursus lors de la présentation du PFE. L'école se montrerait alors capable de pratiquer une évaluation collective de ces niveaux.

Ido DWECK évoque la nécessaire implication des étudiants pour faire aboutir ces orientations. Il souligne également la charge de travail déjà très lourde en Licence, qui doit conduire l'école, selon lui, à considérer avec précaution la création de nouveaux enseignements.

Benoit FRITEL interroge les membres du CA sur les critères d'identification des étudiants en difficulté susceptibles de se voir proposer des cours de soutien en 1^{ère} année.

Vincent POIRIER indique que le temps de soutien s'élève à 5 jours dans le cadre d'intensifs pluridisciplinaires. L'idée qui a guidé la proposition est d'anticiper les difficultés. En outre, le dossier d'habilitation a également pris en compte le poids horaire et la volonté de ne pas le faire évoluer.

Hélène JANNIÈRE revient sur l'inversion des thématiques « Projet Urbain » et « Édifice », qui risquerait à terme de provoquer une perte de richesse de l'enseignement de Projet.

Vincent POIRIER souligne que si l'on conserve le système de semestrialisation, il est indispensable de poser une articulation logique entre les deux semestres.

Édouard ROPARS précise la volonté de maintenir, lors des semestres 6 et 7, un enseignement sur l'échelle architecturale et l'architecture de l'édifice, en fin de Licence et en début de Master.

Dossier d'habilitation du cycle Master

Bendicht WEBER rappelle les 4 points d'orientation du document :

- l'enseignement intensif pluri-disciplinaire ;
- le pré-requis d'un enseignement qui aborde les échelles de l'édifice et du détail en M1 pour l'inscription en M2 ;
- le parcours recherche réorganisé sur 3 semestres ;
- le pré-requis de l'obtention du mémoire pour l'inscription en PFE en M2.

Il souligne que les étudiants, en semestres 7 et 8, devraient avoir suivi un enseignement de projet sur l'approche de l'édifice et du détail avant leur inscription en M2. La soutenance du mémoire relèverait également d'un pré-requis pour l'inscription en PFE. Le PFE doit, en effet, être nourri par la production du mémoire. Une période d'expérimentation sur 2 ans permettrait de mieux jauger la pertinence de cette règle.

Par ailleurs, la session de rattrapage des PFE en septembre est supprimée et remplacée par une session en février, permettant de mieux encadrer le travail des étudiants concernés.

Ido DWECK revient sur la situation particulière des étudiants Erasmus, qui risquent d'être pénalisés par l'institution du pré-requis de la validation du mémoire pour l'inscription en PFE.

Bendicht WEBER rappelle qu'il est prévu par les textes que les étudiants en mobilité ont la possibilité de passer leur Master en 6 semestres au lieu des 4. Par ailleurs il faut développer une culture des échanges avec les établissements partenaires permettant l'accompagnement à distance.

Il précise également le point relatif aux conférences du soir qui se substituent à un optionnel de séminaire qui de fait disparaît.

Édouard ROPARS précise le souhait de l'école de multi voire de trans-disciplinarité qui ne va pas de soi, d'où la nécessité de trouver la structure pouvant supporter cette notion.

Enfin le parcours recherche sera désormais composé à partir de l'entrée en M1 avec un enseignement qui s'adressera dans un premier temps à tous les étudiants et, ensuite, selon les thématiques des séminaires et qui aboutira alors à la production d'un mémoire faisant l'objet d'une pré-évaluation, la mention recherche étant soutenue en même temps que le PFE à la fin du semestre 10.

François GUÉNA revient sur l'intérêt de stimuler en amont la mention recherche chez les étudiants, dès l'entrée en Master.

Benoit FRITEL souligne la pertinence du chevauchement entre les semestres 7 et 8. Toutefois il estime souhaitable de donner la possibilité de s'inscrire aux séminaires dès la fin de la Licence 3 pour les étudiants Erasmus. Le lien doit être renforcé avec l'ENSAPLV. Le mémoire ne pourrait-il pas être crédité à part entière ? Supprimer la possibilité, pour les étudiants, de travailler leur mémoire pendant les vacances d'été est pénalisant. Toutefois cette question a été tranchée et la règle du pré-requis a longuement été débattue avant d'être validée.

Bendicht WEBER rappelle la demande du service des relations internationales de donner dès à présent l'information sur l'organisation du cycle Master aux étudiants en Licence 3, et que les crédits soient retravaillés dans ce sens, afin que les étudiants puissent clairement les identifier avant leur départ. Autonomiser le mémoire peut se révéler dangereux. L'affichage clair des tâches à accomplir sur trois semestres reste une sécurité notamment pour les étudiants Erasmus sortants. La volonté de cette nouvelle organisation est de construire en trois semestres le mémoire comme un socle de façon à permettre aux étudiants de fonder solidement et d'aborder sereinement leur PFE au semestre 10. Toutes les conditions seront mises en place pour que les étudiants sortants motivés puissent produire à distance leur mémoire, particulièrement dans des établissements étrangers où les partenaires sont véritablement impliqués, ce qui représente la moitié des établissements partenaires aujourd'hui. Ce travail doit se faire dans la concertation et être porté par les équipes pédagogiques.

Dalil HAMANI revient sur la mise en œuvre des temporalités des séminaires notamment lors du chevauchement des semestres 7 et 9.

Guy AMSELLEM rappelle que le dossier d'habilitation Master est issu d'un long travail et avait fait l'objet d'un accord de principe du précédent CA sur ses dispositions essentielles, même si celui-ci s'il n'avait pas été en mesure de l'approuver formellement. Par ailleurs, il fait part aux membres du CA des remarques que Thierry PAQUOT lui a transmises par écrit sur le cycle Master :

- accord et satisfaction sur la mise en place d'un jury transversal en fin de semestre 8, ces pré-jurys sont généralement de bonne tenue et permettent à l'étudiant de mesurer ce qu'il doit encore faire (comme au Québec ou en Suisse) ;
- ajouter à la bibliographie, la sitographie (Internet), la filmographie et les archives audio trop souvent oubliées ;

- réactiver l'Atelier d'écriture ;
- dans le PFE, veiller à ne jamais abandonner la préoccupation environnementale ;
- enfin, prendre garde à l'usage incantatoire de la transdisciplinarité qui trop souvent se réduit à une interdisciplinarité ou à une pluridisciplinarité.

Dossier d'habilitation du cycle HMONP

Guy AMSELLEM indique que le dossier d'habilitation a été élaboré à l'issue de plusieurs réunions de la commission HMONP depuis janvier.

Comme pour les cycles Licence et Master, la commission a procédé à une évaluation critique du fonctionnement de ce cycle, avant d'élaborer notre demande d'habilitation.

Le dossier est logiquement divisé en 4 parties : la présentation de la formation ; le bilan de cette formation sur le dernier quadriennal ; les propositions d'évolution que le bilan nous conduit à formuler ; la formation soumise à l'habilitation.

Plusieurs remarques peuvent être faites concernant le cycle HMONP.

Sur un plan quantitatif, notre école est celle qui accueille le plus grand nombre d'inscrits au titre de l'HMONP.

Environ 280 cette année, c'est-à-dire environ 20% des effectifs nationaux et 35% de ceux de la région Ile de France.

Nous sommes ainsi placés aux premières loges pour observer les évolutions professionnelles, ce qui nous permet d'adapter constamment notre offre pédagogique.

Par ailleurs, notre école a choisi de mettre en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, la coupure qu'instaure l'année supplémentaire de formation pratique que constitue la HMONP, après l'obtention du diplôme d'architecte.

Il en découle trois conséquences :

- d'une part, la présence forte de l'école dans toutes les phases de la formation, y compris lors de la mise en situation professionnelle, à travers la fonction de directeur d'études assurée par ses enseignants ;
- deuxième chose : le travail personnel important qui est demandé aux étudiants, travail qui se manifeste dans la tenue d'un journal de bord pendant la mise en situation professionnelle et dans la rédaction d'un mémoire à l'issue de la formation ;
- enfin, troisième conséquence : c'est l'attention portée à la mise en perspective et à la distance critique, tant vis-à-vis de la formation théorique que de l'expérience professionnelle.

Afin de lui conserver une dimension réflexive et d'ouvrir un nouveau champ de connaissances et d'expériences pédagogiques, l'enseignement du cycle HMONP s'articule autour du thème central de l'analyse critique des conditions et des processus de production du projet, au sein des structures de maîtrise d'œuvre.

Le cycle se compose de 2 sessions de formations théoriques qui encadrent une mise en situation professionnelle de 6 mois.

Les 2 sessions de formation théorique, d'une durée de 15 jours, ont lieu en janvier et en septembre, et totalisent un volume de l'ordre de 160 heures. Elles visent à situer et éclairer sur les plans juridique, technique et organisationnel, les principaux moments de la Mise en Situation Professionnelle (MSP).

Cette formation théorique est résolument placée sous le signe de la diversité, diversité qui s'exprime, bien sûr, dans les thématiques abordées lors des enseignements magistraux et des études de cas, qui s'étendent sur un large spectre : professions et des métiers qui concourent à la maîtrise d'œuvre ; conditions réglementaires qui régissent la profession d'architecte et ses modalités d'exercice ; modes d'exécution de la commande ; encadrement juridique et technique de la conception et de la réalisation d'un ouvrage ; économie de la construction...

Diversité qui se manifeste également dans la variété des profils des directeurs d'études, qui ne sont pas tous maîtres d'œuvre habilités, ni même nécessairement architectes, mais qui peuvent être aussi sociologues, historiens, philosophes.

Outre la formation théorique, le cycle HMONP contient également une Mise en situation professionnelle, encadrée par un directeur d'étude qui enseigne à l'école.

Enfin, au-delà de la diversité de son offre pédagogique, la formation de notre école se caractérise par son ouverture à l'international : une partie importante des heures de formation sont consacrées à l'étude et à la comparaison des situations internationales en matière d'exercice de la maîtrise d'œuvre ; de surcroît, nous donnons la possibilité d'effectuer la mise en situation professionnelle à l'étranger, possibilité qu'utilisent, chaque année, une quarantaine d'étudiants.

Dossier d'agrément du DPEA « Recherche en architecture »

Guy AMSELLEM indique que le Département de la recherche de l'école a travaillé dans la perspective de la création d'un post-master recherche à la rentrée prochaine. Le projet est celui d'un DPEA englobant l'actuel DPEA « Architecture et philosophie ». Il se compose d'un tronc commun et d'une formation spécifique aux différents laboratoires. Il s'agit d'un post-master qui vise à préparer à la recherche en architecture, à expérimenter des approches méthodologiques différentes, à acquérir de nouvelles compétences :

- apprendre à produire un rapport de recherche ;
- s'initier à la recherche sur des problématiques ciblées.

Ses débouchés sont doubles.

- en matière de recherche : il s'agit de préparer à l'entrée en thèse et à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire nécessaires dans cette perspective (apprentissage de la construction d'une problématique de recherche, constitution de pièces écrites...)

- en matière professionnelle : le DPEA constituera une sorte de formation continue ouvrant aux nouvelles méthodes et techniques de l'architecture, aux nouvelles pratiques didactiques, aux méthodes de recherche.

Le programme comporte 232h annuelles et se compose de deux parties :

- un socle commun qui représente 48% du temps pédagogique (110h) et 20 ECTS. Il comporte un séminaire, des cours théoriques, des ateliers méthodologiques, un séminaire international et des journées internationales ;

- une partie spécifique à chaque équipe de recherche, qui représente 52% du temps pédagogique (122h) et 40 ECTS. Cette composante est gérée par chaque laboratoire.

Le pilotage scientifique du DPEA est assuré par un conseil scientifique comportant un représentant de chaque laboratoire.

Par ailleurs, la coordination administrative sera assurée par Nicole Ajarraï. Il faudra que le département désigne un coordinateur scientifique.

Le planning prévu est el suivant :

- transmission à la DGP pour agrément à l'issue du CA ;

- 1^{ère} session de candidatures du 1^{er} juin au 15 juin ; 2^{ème} session jusqu'au 15 septembre.

Enfin, il est proposé de fixer le montant des droits d'inscription au même niveau que celui du DPEA « Architecture et philosophie » auquel il succède, soit 1000€ par an.

Trois commentaires peuvent être fait sur le projet soumis à l'approbation du CA :

- ce DPEA est une réponse stratégique au nécessaire positionnement de l'école sur la recherche, dans la logique du passage au LMD ;

- il s'agit aussi, par le truchement de ce DPEA, de poursuivre le rapprochement, engagé depuis 2 ans à travers la création du département de la recherche, entre nos unités de recherche ;

- enfin, il faut se réjouir que ce projet fasse l'objet d'un consensus entre les cinq équipes de recherche de l'école. La capacité à trouver des compromis acceptables préfigure l'intelligence collective dont nous aurons besoin à l'avenir.

Bendicht WEBER souligne que la recherche, telle qu'elle s'est constituée historiquement dans notre école, présente l'avantage d'une grande diversité, mais aussi l'inconvénient d'un éparpillement des forces. Le DPEA recherche est indispensable pour les étudiants qui ne sont pas tout-à-fait prêts à s'engager directement dans un doctorat à l'issue de leur diplôme.

Ido DWECK interroge les membres du CA sur le rôle joué par la CPR dans la définition de cette formation. Par ailleurs, il demande quel est le rôle du directeur de recherche lors du parcours recherche en Master.

Il lui est répondu que l'inscription en thèse se déroule en deux étapes :

- l'identification d'un directeur de thèse ;

- l'inscription en école doctorale, accompagnée d'un rapport du directeur de thèse pressenti. L'audition par l'école doctorale peut être alors envisagée.

Le parcours recherche en Master implique 30 heures supplémentaires d'enseignement. Désormais, il sera intégré dans le cursus Master, offrant ainsi une possibilité supplémentaire de préparation à la thèse, avec un encadrement plus construit et plus structuré.

André GUILLERME revient sur la gouvernance du DPEA. Il lui semble souhaitable de l'ouvrir à des personnalités extérieures, afin de faciliter l'inscription en thèse ultérieure des étudiants. Sa proposition sera soumise au département de la recherche.

Hélène JANNIÈRE rejoint André GUILLERME sur l'ouverture à des personnalités extérieures de la coordination scientifique du DPEA, notamment des historiens. Elle déplore que l'histoire n'ait pas une place suffisante dans le DPEA.

François GUÉNA lui répond que le DPEA, tel qu'il est conçu, est adossé aux équipes de recherche existantes. Par ailleurs, il rappelle la demande adressée aux enseignants chercheurs historiens de l'école d'intervenir dans le socle commun du DPEA.

Dalil HAMANI s'interroge sur les débouchés proposés aux étudiants ne souhaitant pas soutenir une thèse. Par ailleurs, le coût de l'inscription de 1 000 euros annuels – reconduction des droits d'inscriptions du DPEA Architecture / Philosophie – relève d'une délibération du CA.

Les droits d'inscription du DSA, fixés par le Ministère de la culture et de la communication, sont de 800 euros annuels. Aucun système de péréquation n'existe actuellement. Les étudiants étrangers peuvent également bénéficier de bourses de leur gouvernement.

Francine DEMICHEL précise que l'entrée dans un PRES implique de travailler avec des laboratoires d'autres établissements de ce PRES, afin d'élargir le champ des recherches. Peut-être faut-il introduire des personnalités extérieures apportant une caution internationale dans les instances internes.

Il est indiqué que les 5 unités de recherche de l'école sont en cours de rattachement à deux écoles doctorales du PRES Hesam :

- l'ED Abbé Grégoire du CNAM, pour le LET et MAACC ;

- l'ED « Géographie de Paris – Espace, Sociétés, Aménagements » de Paris 1, pour AMP, le GERPHAU et le LA/A.

Patrick BOTTIER précise que la création des EPSCP semble être remise en question par les services du Minsitèr de la culture et de la communication.

Décision :

Le dossier d'Habilitation du Cycle Licence est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.
Le dossier d'Habilitation du Cycle Master est approuvé par 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.
Le dossier d'Habilitation de l'HMONP est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions.
Le dossier d'agrément du DPEA est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions.
Le montant des droits d'inscriptions de 1 000 euros annuels est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions.

3 - Renouvellement des commissions de l'école

Bendicht WEBER rappelle que toutes les commissions doivent être renouvelées.

Dalil HAMANI estime souhaitable que les membres du CA ne participent pas aux différentes commissions, le CA servant à faire un lien entre ces commissions.

Par ailleurs, la composition des commissions doit donner lieu à un appel d'offre ouvert.

Guy AMSELLEM demande s'il ne serait pas opportun de profiter de ce moment de renouvellement de l'ensemble des commissions pour préfigurer les instances d'un futur EPSCP, en mettant en place un conseil scientifique et un conseil des études et de la vie étudiante.

Il observe que l'école manque de lieux de réflexion stratégique sur les recrutements d'enseignants, alors que la moitié des enseignants partent à la retraite dans les 5 prochaines années. Il importe de réfléchir, en amont, à leur remplacement et de planifier les évolutions nécessaires au regard du projet d'école : adossement du master à la recherche, renforcement de nouveaux champs d'enseignement ou de certaines équipes enseignantes, utilisation de contrats d'enseignants associés pour asseoir une politique d'invitation de « visiting professors ». Il manque tout autant à l'école un lieu de réflexion sur l'évolution des formations, en particulier des formations et diplômes co-habilités, nationaux et internationaux.

Un conseil scientifique, s'il était mis en place, pourrait être le lieu de réflexion adéquat sur ces deux questions : stratégie de recrutement et formations co-habilitées.

Francine DEMICHEL est favorable à la mise en place de ces nouvelles instances afin de préfigurer un futur statut d'EPSCP. Elle rappelle l'intérêt pour l'école d'impliquer dans ses instances l'ensemble des professeurs HDR qui sont les garants de sa réputation scientifique. Elle estime indispensable de changer de statut pour mieux maîtriser les formations, le recrutement des enseignants chercheurs, les budgets et accroître le rayonnement à l'international de l'école.

En outre le Conseil scientifique est comptable de la valeur scientifique de l'établissement et oriente les recrutements d'enseignants chercheurs. La représentation des étudiants est déterminante dans le Conseil des études et de la vie étudiante. Par ailleurs, il faudra faire entrer dans ces deux instances des personnalités extérieures.

Édouard ROPARS souligne le rôle de la CPR aujourd'hui, cantonnée à des questions très prosaïques, et qui aborde rarement les décisions stratégiques. Elle est aujourd'hui dans l'incapacité de gérer les orientations scientifiques de l'établissement. La CPR actuelle pourrait devenir le Conseil des études et de la vie étudiante (ou de la vie de l'école). Il reviendrait alors au CA de créer un Conseil scientifique ad hoc. Lors du rendez-vous avec l'AERES en septembre 2012, il reviendra à l'établissement d'être très lisible sur ses vœux.

Toutefois les « poids lourds » de l'établissement ne sont pas forcément les enseignants HDR. L'école a pour vocation initiale de former à un métier plutôt qu'à la recherche. Il faudra donc veiller à les impliquer dans le Conseil scientifique.

Bendicht WEBER est, lui aussi, favorable à une orientation claire de l'établissement vers la préfiguration des statuts d'EPSCP. Il demande aux membres du CA de réfléchir à une restructuration des commissions de l'établissement et à la mise en place d'un CS et d'un CEVE.

La Commission de pédagogie et de recherche

Dalil HAMANI et François GUÉNA présentent un document d'orientation et de structuration de la CPR insistant sur une composition respectant la parité et faisant l'objet d'une large représentation des champs disciplinaires et des statuts, du département de la recherche et qui serait composée de 17 à 20 personnes.

Enfin la question du renouvellement du bureau de la CPR est soulevée. Un bureau élu parmi les membres de la CPR avec des membres ayant déjà une expérience dans ce domaine, pourrait être envisagé. La coordination du bi-cursus pourrait être confiée à un enseignant du champ STA. Les représentants de chaque champ ne seraient pas forcément coordinateurs.

Bendicht WEBER souligne que le travail fait s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris auparavant. La CPR devrait devenir à terme un Conseil des Études et de la Vie de l'École (CEVE). Toutefois il reste à gérer une situation transitoire, en attendant que la nouvelle structuration des instances soit mise en œuvre.

Francine DEMICHEL pense qu'il serait judicieux de se donner quelques mois de réflexion avant de passer à un CS et un CEVE afin d'impliquer les acteurs de l'établissement et assurer une continuité des instances.

Bendicht WEBER précise l'intérêt pour l'établissement de restructurer ses commissions rapidement afin que les premières décisions soient actées dès le prochain CA. La mise en chantier doit débiter sans délai. Afin de mieux intéresser les étudiants aux instances de l'établissement, il propose que des étudiants élus du CA présentent cette nouvelle orientation lors de la prochaine assemblée générale étudiante.

Patrick BOTTIER demande que la mention précisant que le recrutement des enseignants n'est pas soumis à l'avis du Comité Technique figure dans le compte-rendu du CA.

Florence TOUCHANT précise que cette indication résulte clairement des textes.

Décision :

**Est approuvée à l'unanimité l'idée de créer, sur le modèle du statut d'EPSCP, un conseil scientifique ainsi qu'un conseil des études et de la vie de l'école.
Une réflexion en ce sens sera ouverte afin de concrétiser cette démarche dans les prochains mois.
En attendant, les commissions actuelles sont maintenues et leur mandat prorogé.**

4 – Questions diverses :

Approbation de la demande de subvention de l'association « La villette étudiante »

La croissance et la diversification des activités de l'association entraîne le financement de projets plus nombreux (activités sportives, week-ends d'intégration, voyages...). La subvention demandée est de 15 000€. Elle permettrait de financer un ensemble d'activités déficitaires, en particulier :

- le week-end d'intégration (6 400€) ;
- les voyages culturels en France et à l'étranger (6 800€).

Le montant de cette subvention est prévu au budget de l'établissement.

Décision:

La demande de subvention de 15 000 euros à l'association « La Villette étudiante » est approuvée à l'unanimité.

Motion relative à l'inscription des étudiants étrangers

Il est indiqué qu'aucun élément de titre de séjour n'est demandé par l'ENSAPLV aux étudiants étrangers pour l'inscription en Licence.

Dans ces conditions, Patrick BOTTIER indique que le projet de motion qu'il avait envoyé par mail aux administrateurs n'a pas lieu d'être.

Dates des prochains CA :

- Jeudi 21 juin à 14h00
- Jeudi 19 juillet à 14h00

Le Président du CA lève la séance à 17h53.



Bendicht WEBER
Président du Conseil d'administration